

COMMUNE DE VERCHAIN-MAUGRÉ

République Française
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 12 octobre 2022

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 13 **Date de convocation : 04/10/2022**
Nombre de procuration : 1

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian BISIAUX, Maire

Présents : Messieurs Christian BISIAUX, Damien TAISNE Jean-Claude GABELLE, Jérémie DELSART (arrive à 19h), Mesdames Catherine DE MEYER, Fabienne RENAUT, Marie-Laure MAROUSEZ et Cécile BISIAUX. Dominique BULTEZ

Absents excusés : Madame Nathalie DELACHE, Messieurs Ludovic PETIT et Thomas SOREAU

Absente : Madame Emilie SAILLY

Pouvoir : Nathalie DELACHE à Damien TAISNE
Ludovic PETIT à Jean-Claude GABELLE

Secrétaire de séance : Madame Cécile BISIAUX

N°2022/10/12-03

OBJET FETES et CEREMONIES : Aînés colis cadeaux fin d'année

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2020/06/18-05 concernant les dépenses à imputer à l'article 6232 « fêtes et cérémonies », complétée par la délibération 2020/11/24-14 qui décidait d'un bon d'achat de 21€ aux Aînés.

Il est exposé les échanges de la commission fêtes et cérémonies concernant les cadeaux de fin d'année des Aînés et qui propose de remplacer le bon d'achat par un colis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité il est décidé :

- De supprimer le bon d'achat
- D'offrir aux Aînés, de 65ans et plus, domiciliés à Verchain -Maugré, un colis de Noël dont le coût s'élèvera à 32€ maximum.
- Celui-ci sera accompagné d'une coquille.
- et ce, à compter de l'année 2022 et pour toute la durée du mandat électoral.

La dépense est inscrite à l'article 623 (M57).

Cécile BISIAUX
Secrétaire de séance

Christian BISIAUX
Maire

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Publié sur le site internet le 19 10 2022